



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 138 de l'ordre du jour provisoire\*

Projet de budget-programme pour 2022

## État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Soumis conformément à la section XI de la résolution [74/253](#) A de l'Assemblée générale, le présent rapport est le troisième portant sur l'état d'avancement du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago.

Le rapport fait le point sur le projet depuis la publication du précédent rapport d'activité du Secrétaire général ([A/75/347](#)), notamment en ce qui concerne les services fournis par la société de conseil principale en ce qui concerne la conception finale du projet, qui prévoit des aménagements permettant l'inclusion des personnes handicapées, les mesures de gestion et d'atténuation des risques, les mesures prises en matière de durabilité et de rendement énergétique et les activités d'achat relatives à l'appel d'offres pour la construction du bâtiment à énergie zéro.

Le rapport comprend également une évaluation détaillée de l'incidence que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait avoir sur le projet et décrit les mesures d'atténuation des risques en matière de santé et de sécurité, de logistique et de programmation.

L'exécution du projet se poursuit dans les limites du budget approuvé (14 330 200 dollars) et conformément au calendrier prévu. On estime que la construction sera terminée d'ici à 2023. Les études techniques relatives à l'architecture et au génie civil sont achevées, et l'équipe de gestion du projet veille en permanence à ce que les coûts prévus permettent d'atteindre les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la mise aux normes parasismiques, de l'efficacité énergétique et du respect des normes de santé et de

\* [A/76/150](#).



sécurité. Le rapport fait également le point sur les résultats de l'analyse selon la méthode de Monte-Carlo et sur les mesures prises pour atténuer les risques qui pourraient surgir pendant les phases de conception et de construction.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées à la section VII du rapport. L'Assemblée est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver une ouverture de crédits de 5 590 100 dollars pour 2022.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est le troisième portant sur l'état d'avancement du projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Soumis conformément à la section XI de la résolution 75/253 A de l'Assemblée générale, il fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du projet depuis la publication du précédent rapport d'activité (A/75/347).

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs approuvés. Le but est de démanteler l'enveloppe existante et de reconstruire le bâtiment en conservant la structure, pour en faire un immeuble de bureaux conforme aux normes, sûr, fonctionnel et efficient, qui soit à même d'offrir un cadre de travail moderne, performant et viable, tout en prolongeant sa durée de vie utile de 40 à 50 ans. La rénovation devrait permettre de réduire les dépenses de fonctionnement. Le projet servira aussi à arrêter des orientations, sur les plans fonctionnel et opérationnel et en matière de durabilité, pour d'autres projets.

3. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des travaux de planification et des mesures connexes prises à ce jour, ainsi que des informations actualisées sur les points suivants : a) la gouvernance du projet, notamment le comité des parties prenantes, les activités des groupes de travail et la relation de travail avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège de l'Organisation des Nations Unies ; b) le travail de l'équipe de gestion du projet ; c) les avantages du projet ; d) l'analyse de la gestion des risques ; e) l'aménagement de locaux transitoires temporaires ; f) l'analyse détaillée des composantes destinées à assurer l'efficacité énergétique et de la stratégie connexe ; g) le plan de dépenses globales révisé sur la base des prévisions actualisées et des études, analyses et informations techniques les plus récentes.

## II. Objectifs, avantages et gouvernance du projet

4. Conformément aux grands objectifs énoncés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/68/733), les principaux objectifs du projet, définis dès la phase de conception, sont énoncés comme suit dans le précédent rapport d'activité : a) satisfaire aux normes locales et internationales en matière de santé et de sûreté ; b) conserver la valeur immobilière du bâtiment ; c) réduire la consommation d'eau douce et d'eau sanitaire ; d) concevoir une stratégie de rendement énergétique prévoyant notamment le transfert de l'excédent au réseau national ; e) faire un usage plus efficient de l'espace. En ce qui concerne les avantages attendus, le projet permettra à l'Organisation de disposer d'un bâtiment entièrement rénové et efficient, mis aux normes parasismiques, conforme à la réglementation applicable au cadre de travail et satisfaisant aux normes de construction ou les dépassant. En outre, le projet comporte des stratégies actives et passives permettant d'obtenir un haut rendement énergétique, de produire de l'énergie et de traiter les eaux usées tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant les dépenses de fonctionnement.

5. La structure de gouvernance globale du projet reste inchangée. La Secrétaire exécutive de la CEPALC est la maîtresse d'ouvrage du projet. Elle est secondée par un(e) responsable de l'exécution du projet et une équipe de gestion du projet. Le comité des parties prenantes a été créé en mars 2018. Il se réunit quatre fois par an.

6. Comme indiqué dans le rapport précédent, plusieurs groupes de travail ont été créés au sein du comité des parties prenantes, avec pour objectif d'apporter des

contributions détaillées dans des domaines spécifiques, comme la santé et la sécurité au travail, la durabilité, et l'accessibilité pour les personnes handicapées. Au cours de la période considérée, le groupe de travail sur l'accessibilité a compris des représentants de CEPALDIS, comité de bénévoles récemment créé par d'anciens fonctionnaires de la CEPALC, tant de Santiago que de bureaux régionaux, afin d'examiner la mise en place de mesures d'intégration, conformément à la circulaire du Secrétaire Général intitulée « Fonctionnaires handicapés : emploi et accessibilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (ST/SGB/2014/3). Le comité comprend également des fonctionnaires handicapés représentant différents types de handicap.

7. L'équipe de gestion du projet continue de collaborer étroitement avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège, qui contribue activement à la supervision du projet, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques et la prise en compte des retours d'expérience. Outre les réunions trimestrielles avec le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques qui travaille directement avec la directrice du projet, l'équipe de gestion du projet tient des réunions de coordination avec le Service au moins deux fois par mois concernant l'exécution du projet.

8. Depuis la publication du rapport précédent, tous les membres de l'équipe locale de gestion du projet ont pris leurs fonctions. Le recrutement de la personne qui sera chargée de la coordination du projet (P-3) au Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège a été délibérément repoussé afin d'éviter d'éventuels dépassements de coûts dans les budgets relatifs au projet du fait des retards pris en raison de la pandémie de COVID-19. Le recrutement du ou de la titulaire de ce poste devrait commencer en 2022 et coïncider avec le début de la phase de construction du projet. Le coût du poste sera partagé avec le grand projet de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

### **III. Gestion des risques**

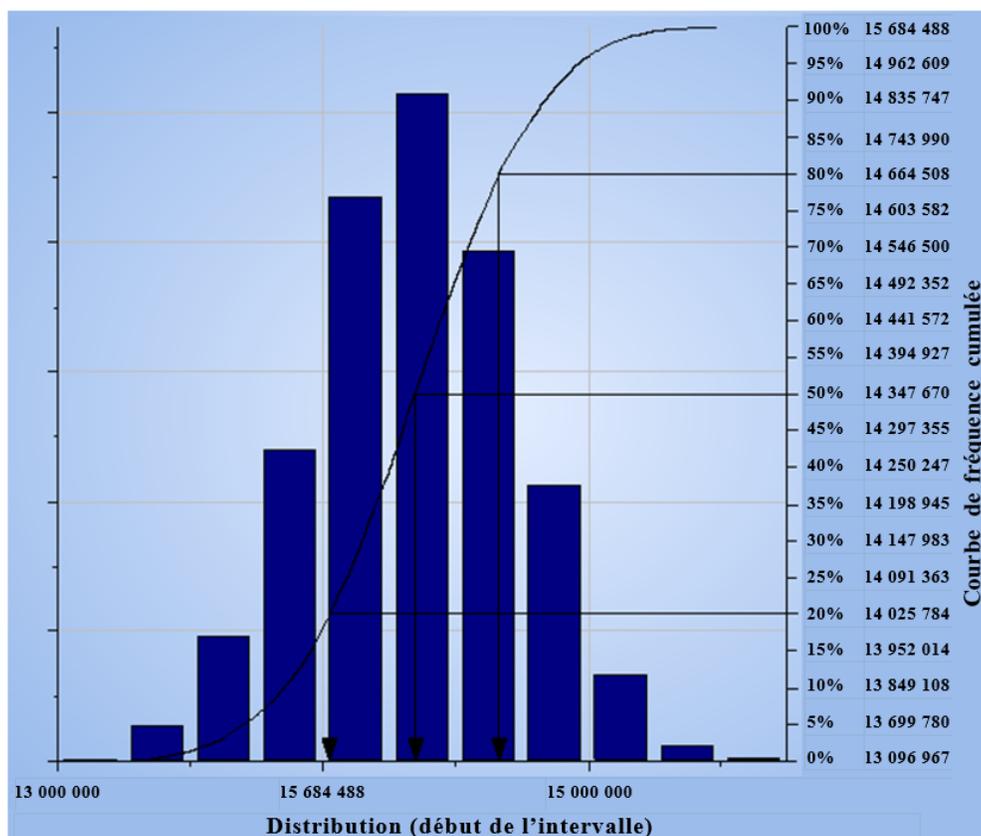
#### **A. Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques**

9. Comme indiqué dans le rapport précédent, le Service de la politique de gestion mondiale des biens, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques et l'équipe de gestion du projet ont animé, en mars 2019, à Santiago, le premier atelier sur la gestion des risques. Les participants ont défini les bases de l'inventaire des risques initial de la Commission et de la première analyse quantitative selon la méthode de Monte-Carlo. Depuis la publication de la stratégie de gestion des risques en 2018, le cabinet indépendant a élaboré et publié six rapports semestriels : deux pour 2018, deux pour 2019 et deux pour 2020. Des réunions trimestrielles continuent de se tenir pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci.

10. En mai 2021, le Service de la politique de gestion mondiale des biens, l'équipe de gestion du projet et le cabinet indépendant ont effectué une troisième analyse selon la méthode de Monte-Carlo afin de déterminer les risques actuels du projet et la probabilité d'atteindre le point de référence « P80 », qui a été retenu comme coefficient de confiance pour un projet d'équipement. Comme expliqué dans le précédent rapport, la méthode de Monte-Carlo donne une estimation du coût global le plus probable compte tenu des risques recensés au moment où les données sont communiquées par l'équipe de gestion du projet.

11. Une synthèse de la troisième analyse du projet menée selon la méthode de Monte Carlo est présentée sous forme d'histogramme des coûts à la figure I.

Figure I  
**Histogramme des coûts associés aux risques analysés (juin 2021)**



12. Il est ressorti de la deuxième simulation faite selon la méthode de Monte-Carlo que, pour que le point de référence « P80 » fixé par l'Organisation soit atteint, le projet devrait coûter environ 14,8 millions de dollars, soit 0,5 million de dollars de plus que le budget prévu, avec un coefficient de confiance d'environ 40 %. La dernière analyse en date effectuée selon la méthode de Monte-Carlo révèle que le coefficient de confiance relatif au projet est passé à 49 %. La simulation présentée dans l'histogramme des coûts montre que la probabilité que le projet soit exécuté dans les limites du budget approuvé, sans mesure supplémentaire d'atténuation des risques, a augmenté de 9 points de pourcentage par rapport à la simulation de 2020, et que le coefficient de confiance est modéré, sachant que le budget approuvé s'élève à 14,3 millions de dollars et que le point de référence « P80 » correspond à 14,6 millions de dollars, soit environ 0,3 million de dollars de plus que ledit budget. Le coefficient de confiance étant passé à 49 % au cours de la phase de conception du projet, on prévoit que ce coefficient continuera d'augmenter une fois que la documentation technique sera publiée dans le cadre d'un appel d'offres et que les offres auront été reçues.

13. Pendant la période considérée, l'équipe de gestion du projet a continué d'agir en amont pour gérer les risques recensés et a étroitement collaboré avec le Groupe des achats de la CEPALC en vue de recenser des entreprises de construction qualifiées susceptibles de répondre à des appels à manifestation d'intérêt dans le cadre du processus d'appel d'offres. L'équipe de gestion du projet continue de collaborer étroitement avec le Groupe des achats en vue de procéder à des achats directs de divers systèmes, dans l'objectif de réduire les coûts et les frais administratifs. Il est possible de réduire l'exposition au risque en réceptionnant les biens à l'avance et en les entreposant dans le complexe de la CEPALC. Ces mesures devraient permettre

d'atténuer les risques de manière efficace et utile, et ainsi d'améliorer le coefficient de confiance.

## **B. Gestion intégrée des risques**

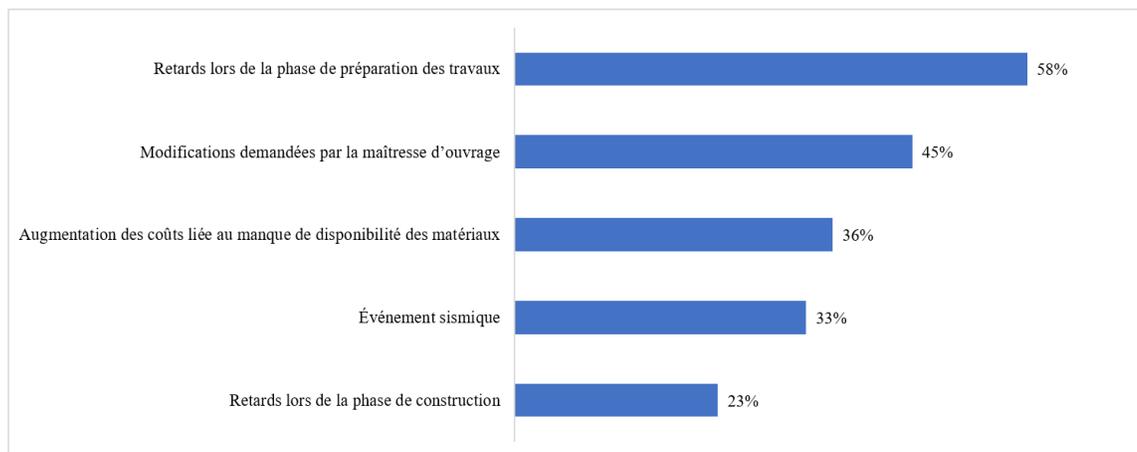
14. La gestion intégrée des risques continue d'être assurée localement par l'équipe de gestion du projet de la CEPALC, par le biais de l'inventaire des risques qui a été dressé et avec l'appui de la société de conseil principale et d'ingénieurs. L'équipe bénéficie de l'appui du Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège, qui agit en coordination avec le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, et qui continuera d'apporter son soutien jusqu'à l'achèvement du projet. Les risques les plus importants recensés au cours de la période considérée ont trait à des retards pendant la phase de préparation des travaux, aux modifications que pourrait demander la maîtresse d'ouvrage, aux augmentations de coût (disponibilité des matériaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19), à un événement sismique et à des retards pendant la phase de construction.

## **C. Inventaire des risques**

15. L'équipe de gestion du projet examine et met régulièrement à jour l'inventaire des risques du projet, qui a été établi conformément à la stratégie de gestion des risques. Elle surveille actuellement neuf risques, dont aucun n'a été écarté au stade actuel du projet. Lorsque le projet passera à la phase de construction, ces risques devraient s'atténuer ou disparaître tandis que de nouveaux risques pourraient apparaître. Toutefois, il est à prévoir que certains risques, comme un événement sismique, persisteront jusqu'à la fin de l'exécution du projet. Comme indiqué dans le rapport précédent, l'inventaire des risques se veut un outil d'information dynamique à l'usage de l'équipe de gestion du projet, qui sera entièrement coordonné avec les simulations de Monte-Carlo jusqu'à la fin du projet.

16. On trouvera dans la figure II une analyse de la sensibilité aux coûts, qui permet d'évaluer la corrélation entre les différents risques et le coût total estimatif. Plus la sensibilité aux coûts est élevée, plus la corrélation entre le coût estimatif en fin de projet et le risque est forte. Les principaux risques actuels sont énumérés dans la figure II.

Figure II  
Analyse de la sensibilité aux coûts (juin 2021)



#### D. Description des cinq principaux risques pesant sur le projet

17. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques énumérés dans la figure II, ainsi que des mesures qui doivent être prises pour les atténuer :

a) **Retards lors de la phase de préparation des travaux.** Au moment de la réalisation de la troisième analyse selon la méthode de Monte-Carlo et de la rédaction du présent rapport, il est apparu que le taux de réponses à l'appel à manifestations d'intérêt était plus faible que prévu, faisant craindre que le groupe de soumissionnaires qualifiés potentiels ne soit pas assez large lors de la phase d'appel d'offres. En ce qui concerne les autres procédures d'appel d'offres, il est encore difficile d'évaluer la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 affectera la capacité de divers fournisseurs de fournir des services ou de fabriquer et livrer des biens en temps voulu. Jusqu'à ce que le processus d'appels d'offres ait été mené à bien dans les délais impartis et que les contrats aient été attribués, l'équipe de gestion du projet ne sera pas assurée de pouvoir commencer les travaux selon le calendrier. Afin d'atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet a collaboré avec le Groupe des achats de la CEPALC pour définir une procédure d'achat concurrentielle qui permettrait d'acquérir différents équipements et systèmes. On estime que la réduction du risque pourrait passer par la réception en amont des biens nécessaires à la construction et par leur entreposage dans le complexe de la CEPALC. L'équipe de gestion du projet et le Groupe des achats continueront de surveiller l'évolution et l'incidence de la pandémie dans le pays hôte et dans la région afin d'atténuer le risque en conséquence ;

b) **Modifications demandées par la maîtresse d'ouvrage.** Il s'agit des prescriptions ajoutées par la maîtresse d'ouvrage après l'établissement des premières études techniques et du cahier des charges, qui sont susceptibles, dans la mesure où elles modifient la commande d'origine, de générer des coûts supplémentaires et d'entraîner des retards. Pour atténuer ce risque, il faut s'attacher à obtenir l'approbation de la maîtresse d'ouvrage et des parties prenantes avant d'émettre le contrat de construction, réduisant ainsi les chances de recevoir plus tard des demandes de modifications. L'équipe de gestion du projet entretient un dialogue constant avec la maîtresse d'ouvrage et le comité des parties prenantes, comme le veut la stratégie de gestion des risques ;

c) **Augmentation des coûts liée au manque de disponibilité des biens.** Il s'agit du risque d'augmentation des coûts d'achat des matériaux. Les tendances observées sur le marché font apparaître une augmentation du coût de certains matériaux de construction du fait d'une forte demande. Pendant la pandémie, le secteur de la construction et de la rénovation des biens immobiliers a connu une forte demande pour certains matériaux de construction, laquelle a entraîné des augmentations de prix importantes. Entre février et mai 2021, les coûts de l'acier et du bois d'œuvre ont enregistré une augmentation moyenne de 20 %. L'équipe de gestion du projet et le Groupe des achats de la CEPALC continueront de surveiller les fluctuations du marché pour les matériaux de construction essentiels et de chercher d'autres fournisseurs. En outre, l'équipe de gestion du projet étudie régulièrement les rapports sur les coûts des matériaux publiés par la Chambre de la construction chilienne en vue de déceler d'éventuelles augmentations des coûts par rapport aux estimations fournies par la société de conseil principale ;

d) **Retards liés au manque de disponibilité des matériaux du fait de la pandémie de COVID-19.** Au moment de la réalisation de la troisième analyse selon la méthode de Monte-Carlo et de la rédaction du présent rapport, on a assisté à une nouvelle poussée de la pandémie de COVID-19 dans la région, accompagnée d'une nouvelle série de mesures de confinement. Les retards liés au manque de disponibilité des matériaux constituent donc à nouveau un risque important du fait de l'incertitude qui pèse sur le comportement des marchés régionaux et de la chaîne d'approvisionnement compte tenu des contraintes de livraison, d'importation et d'autres restrictions. Alors que la phase d'appel d'offres pour la construction est en cours, et qu'aucun contrat de construction n'a encore été conclu, le risque de retard demeure très élevé. Le projet pourrait prendre du retard en raison de pénuries de matériel ou d'équipements technologiques, comme les installations mécaniques et les équipements photovoltaïques, qui seront achetés directement par la CEPALC et installés par le maître d'œuvre. En outre, l'acquisition de biens et de services et l'exécution des contrats pourraient prendre plus de temps que prévu compte tenu du large éventail des compétences requises du personnel travaillant sur le projet. L'incidence des cessations d'activité liées à la pandémie de COVID-19 et de la baisse de production de biens et de services susceptible d'en découler est un autre facteur à prendre en considération. Pour atténuer ce risque, l'équipe de gestion du projet collabore étroitement avec le Groupe des achats de la CEPALC pour que tous les appels d'offres soient lancés et conclus dans les meilleurs délais et pour assurer le suivi des marchés. En accélérant la procédure d'appel d'offres, il serait possible d'écarter le risque d'allongement des délais d'achat et d'importation des équipements les plus importants ;

e) **Événement sismique.** Le siège de la CEPALC se trouve dans une région qui, dans le passé, a connu un séisme de grande ampleur tous les sept ans. Il se peut donc qu'un tel événement se produise pendant l'exécution du projet. Il s'agit d'un risque inhérent au projet qui, bien que peu probable, aurait des conséquences majeures et pourrait se répercuter sur les coûts, le calendrier, la logistique et la disponibilité des matériaux dans la région et provoquer d'autres retards dans la chaîne d'approvisionnement. Les mesures d'atténuation déployées au cours de la phase de rénovation consistent à faire en sorte que les normes parasismiques locales soient respectées, que des mesures de préparation soient en place, que des polices d'assurance soient souscrites et que les clauses des contrats signés avec les différents prestataires soient conformes à l'objectif de réduction du risque. L'équipe de gestion du projet, le Groupe de la gestion des installations et le Groupe de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC se tiennent au fait de toute évolution dans ce domaine.

## IV. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

### A. Coopération avec les États Membres et le gouvernement du pays hôte

18. La CEPALC continue de mener des activités de mobilisation de contributions volontaires et poursuit sa coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte, en particulier en ce qui concerne l'appui technique et les contributions en nature. Le résultat de ces activités est présenté ci-après.

### B. État des contributions volontaires

19. Comme indiqué dans le rapport précédent, des programmes financés par la Corporación de Fomento de la Producción (agence chilienne pour le développement de la production), qui relève du Gouvernement chilien, ont fourni des contributions en nature. Les contributions portent sur les activités suivantes :

a) Appui technique du projet « Plan BIM » pour l'application de la méthode de modélisation des données du bâtiment, la gestion de l'information et le recueil de documents techniques pendant les phases de conception et de construction ;

b) Appui technique du programme « Construye 2025 » pour l'établissement de directives en vue de l'élaboration d'un plan de réutilisation, recyclage et réemploi des éléments de construction démontés, qui a été mis au point par la société de conseil principale et figure dans le cahier des charges des appels d'offres et des services de construction ;

c) Poursuite de la fourniture de conseils techniques en vue de l'élaboration de stratégies durables d'élimination de certains matériaux au terme de leur durée de vie utile, selon les résultats de l'analyse du marché local et les méthodes employées par le programme « Construye Circular » ;

d) Activités visant à mieux faire connaître les matériaux durables et les technologies performantes disponibles au niveau local, par l'intermédiaire du programme mené par le Centre technologique chilien pour l'innovation et le développement, afin de promouvoir des solutions locales aux prescriptions figurant dans le cahier des charges du projet.

### C. Passation de marchés

20. Il a été prévu d'acquérir les équipements et services décrits ci-après au cours de la période considérée. Les marchés seront passés directement par la CEPALC par le biais d'un appel à la concurrence. Cette procédure permettra de réduire le risque d'allongement des délais de fabrication et d'importation, les équipements devant être livrés avant le début des travaux. Une fois reçus, les équipements seront entreposés dans les locaux de la CEPALC sans frais supplémentaires. Les appels d'offres porteront sur les équipements et services suivants :

a) **Bâtiment temporaire.** Dans le cadre de la stratégie concernant les locaux transitoires présentée dans les rapports précédents, la procédure d'appel d'offres pour l'installation d'un bâtiment temporaire a été lancée en avril 2021 ; 17 entreprises ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. Après évaluation technique et financière des offres reçues, un marché a été conclu avec l'entreprise retenue en septembre 2021.

Les travaux de construction devraient être exécutés entre le quatrième trimestre de 2021 et le début du premier trimestre de 2022 ;

b) **Travaux de construction du bâtiment nord.** Pendant la première partie de 2021, l'équipe de gestion du projet, avec l'appui du Groupe des achats de la CEPALC, a mis au point le cahier des charges qui a été utilisé pendant la procédure d'appel d'offres. La procédure d'appel d'offres, lancée en mai 2021, a commencé par un appel à manifestation d'intérêt. La procédure est en cours et devrait s'achever avec la passation d'un marché dans le courant du premier trimestre de 2022 ;

c) **Postes de travail et mobilier.** Pour le bâtiment définitif rénové, il est actuellement procédé à une évaluation de divers fournisseurs de mobilier spécialisés dans l'aménagement d'espaces de travail et de locaux auxiliaires. Pour les locaux transitoires, les possibilités offertes par les contrats-cadres de l'ONU existants et par les fournisseurs locaux sont actuellement analysées et comparées afin de déterminer les solutions offrant le meilleur rapport qualité-prix. La procédure d'achats a été lancée en septembre 2021 ; elle devrait s'achever dans le courant du quatrième trimestre de 2021 ;

d) **Composants du système de chauffage, de ventilation et de climatisation.** La CEPALC se chargera d'acheter directement ces composants, ce qui présente l'avantage d'éviter d'éventuels retards dans l'exécution du projet. Le cahier des charges établi par la société de conseil principale comprend les spécifications techniques détaillées et une liste complète des composants du système de chauffage, de ventilation et de climatisation. L'achat des unités intérieures et extérieures et des composants associés se fera directement auprès du fabricant. Le maître d'œuvre exécutera les travaux dans le contexte de la coordination générale des travaux d'infrastructure. L'appel d'offres a été lancé en septembre 2021 et devrait déboucher sur la passation d'un marché dans le courant du quatrième trimestre de 2021 ;

e) **Composants de la centrale solaire photovoltaïque.** Avec l'aide de la société de conseil principale et d'ingénieurs, l'équipe de gestion du projet de la CEPALC a mis au point les spécifications techniques et le cahier des charges relatifs à l'installation de la centrale photovoltaïque qui doit répondre aux besoins énergétiques du bâtiment. L'appel à manifestations d'intérêt a été lancé en septembre 2021 et devrait déboucher sur la passation d'un marché dans le courant du quatrième trimestre de 2021 ;

f) **Station d'épuration des eaux usées et ses composants.** La procédure d'appel d'offres sera lancée par le Groupe des achats de la CEPALC et s'adressera aux représentants locaux et internationaux d'entreprises spécialisées dans le traitement des eaux en vue de la fourniture et de l'installation d'une station d'épuration des eaux usées et de ses composants conformément aux normes définies dans le cahier des charges, y compris de propositions de solutions techniques pour la modernisation du système existant selon les normes les plus avancées du secteur. Le cahier des charges prévoit aussi que la station d'épuration desservira les autres bâtiments et sera incluse dans le plan général de gestion de l'eau de la Commission. Au moment de l'établissement du présent rapport, il était prévu que l'appel à manifestations d'intérêt soit lancé en août 2021 et l'appel d'offres en septembre 2021.

#### **D. Connaissances locales, enseignements tirés de l'expérience et achat de matériaux sur le marché local**

21. Au cours de la période considérée, les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont conduit à réaliser une étude technique et un examen du

fonctionnement de la conception architecturale du projet de façon à y incorporer des stratégies d'atténuation de l'impact du COVID-19, à savoir :

a) **Systèmes de ventilation et de renouvellement de l'air.** Les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé sur le retour au travail, les études de cas portant sur des bâtiments analogues et les normes les plus récentes en la matière, telles que celles de la Fédération des associations européennes de chauffage et de conditionnement d'air et de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers, ont été analysées. La décision prise par la société de conseil principale et l'équipe de gestion du projet de la CEPALC a consisté à mettre en place un système de ventilation mécanique supplémentaire relié à un système de ventilation naturelle automatisé, afin d'offrir une solution supplémentaire de ventilation naturelle en fonction des besoins, permettant de faire face à d'éventuelles situations de pandémie. Le système de ventilation a par ailleurs été conçu de façon à être entièrement automatisé grâce à un système de surveillance en temps réel de la qualité de l'air afin de contrôler la propagation de maladies aérogènes ;

b) **Distanciation sociale, professionnelle et personnelle.** Le nouveau modèle prévoit que des mesures de distanciation pourront être appliquées temporairement dans les zones privées et publiques. L'agencement au sol a été adapté afin d'assurer une distance minimale entre les postes de travail, conformément aux recommandations en matière de distanciation personnelle ;

c) **Séparation spatiale.** Les résultats d'une nouvelle analyse des risques liés aux incidences que pourrait avoir la pandémie ont été pris en compte dans l'agencement architectural, qui comprend désormais d'autres solutions possibles. On citera notamment le système de cloisonnement qui permet d'isoler les postes de travail pendant les flambées épidémiques et de les relier aux voies d'accès et de sortie, et l'incorporation de ces solutions dans le plan final.

22. Les protocoles sanitaires établis par les autorités locales ont été incorporés dans les cahiers des charges relatifs à l'appel d'offres pour les travaux de construction et communiqués à tous les autres fournisseurs dont la présence physique sur le site sera nécessaire.

23. Du fait de la pandémie mondiale de COVID-19, les coûts des matériaux requis pour le projet pourraient faire l'objet d'une augmentation, qui se répercuterait sur les coûts de construction. L'équipe de gestion du projet de la CEPALC a constamment suivi l'évolution des coûts de construction, analysant régulièrement les coûts des matériaux locaux et ceux de la main-d'œuvre qui sont publiés par la Chambre de construction chilienne, ainsi que les augmentations des coûts des produits importés. Elle s'est livrée à cette tâche pendant toute la durée de la phase de conception du projet, afin de trouver des matériaux de remplacement ou d'acheter directement certains équipements spécifiques, le cas échéant, pour atténuer l'incidence de ces augmentations.

24. En ce qui concerne le matériel acheté localement, l'équipe de gestion s'est attachée à mettre en œuvre des solutions durables en vue de réduire l'empreinte carbone du projet, mettant l'accent sur les facteurs suivants :

a) Pour assurer l'isolement thermique et acoustique, une solution certifiée à base de fibres organiques, produite entièrement à partir de produits végétaux locaux, est envisagée. Les caractéristiques techniques de ce produit ont été identifiées comme étant égales ou supérieures à celles des matériaux d'isolation synthétiques traditionnels ;

b) Il est également envisagé d'utiliser un matériau de remplacement du gravier dans le béton armé, comme le laitier sidérurgique noir recyclé à l'issue du processus de fabrication de l'acier, afin de réduire l'emploi de granulats naturels lors de la finition du béton ;

c) Le cahier des charges prévoit que des fournisseurs de l'industrie sidérurgique proposent de l'acier recyclé dans le cadre leur offre de produits destinés au projet. Selon la documentation technique, les barres d'armature destinées aux murs et fondations en béton devront être intégralement produites avec de l'acier local recyclé.

25. Il a aussi été tenu compte de la nécessité d'importer des matériaux à faible empreinte carbone, comme suit :

a) Préférence est donnée aux plafonds modulaires à base de laine de bois, laquelle améliore la performance acoustique. L'achat et l'élimination de ce matériel est plus durable que dans le cas des plafonds modulaires classiques ;

b) Tous les revêtements de sol intérieurs, à l'exception des toilettes et de certaines zones de service, sont conçus avec un produit à base de linoléum. Le linoléum est composé à 97 % de matériaux bruts naturels, dont 62 % sont renouvelables. Il est fabriqué à base de graine de lin, dont on extrait l'huile de lin.

## **E. Services de conseil**

26. En décembre 2020, la société de conseil principale a achevé la conception architecturale et technique du projet. En janvier et février 2021, l'équipe de gestion du projet et les services techniques de la CEPALC ont examiné dans le détail la conception du projet, y compris toutes les études techniques. La société de conseil principale a incorporé ses observations finales dans le dossier technique définitif ainsi que dans le processus de modélisation des données du bâtiment en mars 2021.

27. Le dossier technique définitif comprend les spécifications techniques, les feuilles de calcul, la modélisation des données du bâtiment, les dessins et rendus de construction sur les plans architectural et technique. Un devis quantitatif estimatif, dont une estimation des coûts, des modèles en « 4D » (modèles en « 3D » assortis de données techniques reliées à chaque élément du modèle) avec une chronologie prévisionnelle des travaux dans le cadre du calendrier prévu, et des propositions relatives à la logistique et au plan de recyclage, ont été soumis à la CEPALC.

28. Comme indiqué dans le rapport précédent, les activités relatives à la conception architecturale et aux études techniques sont entièrement exécutées sur la base d'une modélisation intégrée des données du bâtiment.

## **F. Planification et études techniques**

29. Les activités de planification et les études techniques présentées ci-après ont été réalisées au cours de la période à l'examen.

### **Bâtiment nord : projet architectural et études techniques**

30. Comme indiqué plus haut, la phase de conception s'est achevée dans les délais prévus en décembre 2020, le projet ayant été actualisé en janvier et février 2021 après examen et coordination au sein de l'équipe de gestion du projet. Chacune des spécialités techniques décrites dans le rapport précédent ont été dûment intégrées dans le projet, notamment les spécifications techniques, les plans détaillés et les coûts estimatifs.

31. La conception finale du projet comporte des mesures d'atténuation des effets de l'activité sismique et des risques pandémiques (comme la ventilation naturelle et mécanique), des revêtements qui peuvent être facilement désinfectés et un agencement architectural qui offre la possibilité de cloisonner les espaces de travail. Des stratégies passives, telles que la ventilation et l'éclairage naturels, sont complétées par des systèmes automatisés reliés à un système centralisé de gestion du bâtiment, qui permet une exploitation et une occupation optimales du bâtiment rénové.

32. Une fois que la conception technique a été achevée, et que les spécifications détaillées concernant le matériel et les éléments de construction indiquant les besoins en énergie ont été définis, les estimations relatives aux économies d'énergie figurant dans le rapport précédent ont été confirmées et validées. En ayant recours à du matériel et à des éléments de construction à haute performance, il sera possible de réaliser environ 50 % d'économies d'énergie dans le bâtiment rénové par rapport au bâtiment existant.

33. Dans le cadre des études réalisées par la société de conseil principale, un calendrier détaillé du projet établi sur la base de la modélisation en « 4D » du bâtiment prévoit une période de construction de 18 mois. En outre, il a été procédé à un exercice de coordination des disciplines prises en compte dans la modélisation des données du bâtiment en vue d'incorporer les plans architecturaux et les études techniques. Cet exercice a permis de corriger tous les conflits décelés, et de réduire ainsi le risque de retards et de coûts supplémentaires.

34. Les plans relatifs à la logistique ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité ont été exécutés. En outre, un plan complet de recyclage, réutilisation et récupération a été inclus dans le projet. Tous ces documents figurent dans les dossiers d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction. Il est attendu de l'attributaire du marché qu'il réduise au maximum l'impact environnemental des déchets issus du démantèlement du bâtiment actuel.

#### **Mise aux normes parasismiques**

35. Comme indiqué dans le rapport précédent, la conception technique de la structure du bâtiment comprend des techniques de renforcement, d'isolation et de dissipation de l'énergie conformes à la réglementation nationale, à savoir la norme chilienne 433 et le décret suprême N°61 de 2011. Selon cette réglementation, les structures conventionnelles doivent être conçues de manière à résister à des mouvements sismiques d'intensité modérée sans être endommagées. Ces normes ont récemment été élargies afin de protéger également les éléments non structurels lors de séismes d'intensité moyenne et prévenir l'effondrement du bâtiment lors de tremblements de terre d'intensité exceptionnellement forte, en vue de protéger la vie de ses occupants.

36. L'entreprise d'ingénierie des structures, qui a une vaste expérience de la mise aux normes parasismiques, sous la direction de la société de conseil principale, a fourni un projet de structure fondé sur un examen analytique modélisé en trois dimensions des éléments structuraux existants ainsi que du renforcement des structures existantes. En outre, une structure indépendante a été conçue pour soutenir la centrale photovoltaïque installée sur le toit et réduire ainsi la charge supportée par la structure existante. Tous les éléments de la structure, qu'il s'agisse du béton, de l'acier ou des grosses charpentes en bois, ont été validées comme étant conformes aux normes parasismiques susmentionnées.

37. Une analyse détaillée du modèle de structure, qui a pris en compte les paramètres relatifs aux charges (charges statiques, charges permanentes et variables,

incidence du vent, charges sismiques, charges liées à la neige et aux changements de température), a été appliquée aux structures en béton armé, aux structures métalliques, aux structures en bois et au sol.

38. Les éléments structuraux existants, tels que les colonnes, fermes et contreventements, sont conformes aux normes de performance si l'on considère les charges en relation avec la capacité de tension. Cependant, les déformations obtenues à partir de l'analyse de la structure montrent qu'elles dépassent les limites prévues par la réglementation ; en conséquence, des contreventements verticaux ont été ajoutés au nouveau projet pour garantir sa pleine conformité aux normes sismiques actualisées.

39. L'entreprise d'ingénierie des structures a inclus dans la conception générale de la structure des éléments de construction non structuraux, comme les plafonds, les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, les installations mécaniques, électriques et de plomberie et le matériel d'éclairage, afin de se conformer à la norme chilienne 433 et au décret suprême N° 61 de 2011. Pour réduire au maximum le risque d'effondrement de ces éléments pendant un séisme, un système de positionnement et de serrage des éléments non structuraux a été mis au point dans le cadre du projet architectural et a été inclus dans les documents techniques destinés aux appels d'offres.

#### **Critères de conception des espaces de travail**

40. Comme indiqué dans le rapport précédent, une stratégie concernant les espaces de travail a été élaborée en tenant compte de plusieurs critères : a) une analyse approfondie des besoins de l'organisation en matière d'espace ; b) les modes d'utilisation actuels du lieu de travail, compte tenu de l'expérience et du concept d'espace de travail flexible ; c) l'analyse menée par un consultant externe en 2017 pour déterminer si les espaces étaient utilisés rationnellement à la CEPALC, dont les conclusions ont été exposées dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de rénovation du bâtiment nord du siège de la CEPALC à Santiago (A/73/351). La stratégie d'aménagement des espaces de travail du bâtiment nord se caractérise par un agencement moderne, souple et généralement adaptable, qui peut évoluer en fonction des modalités de travail des divisions organiques de la CEPALC.

41. Le plan définitif distingue les espaces de travail de l'espace public, comme indiqué dans le rapport précédent, et les espaces de bureau sont situés à la périphérie du bâtiment de façon à faire un meilleur usage de la lumière naturelle. Un espace central, entouré du principal couloir de desserte, accueillera les salles de réunion et les locaux techniques et de service. En outre, le matériel informatique, les locaux hébergeant les serveurs et les tableaux électriques seront installés dans la mezzanine. Cet espace central sera directement relié au toit pour permettre l'entretien du matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation et de la centrale photovoltaïque.

42. Des modalités de travail flexibles seront largement mises en œuvre en fonction des domaines d'activité. Cinq zones de travail sont prévues, chacune hébergeant une des unités administratives installées dans le bâtiment nord, selon un agencement souple, dynamique et collaboratif, offrant de meilleures conditions pour le travail d'équipe et la possibilité d'adapter les espaces de travail ouverts en fonction des besoins de chaque groupe de travail. Chaque unité est située autour d'un espace de travail central commun collaboratif bénéficiant pleinement de la ventilation et de la lumière naturelles. Cet aménagement de l'espace offre la possibilité de modifier la disposition des postes de travail sans perturber la circulation piétonne et les normes d'accessibilité. D'autres espaces de travail individuels seront situés de part et d'autre de ces espaces communs afin de favoriser la concentration et la confidentialité. Un espace de travail flexible supplémentaire permet d'accueillir un maximum de

30 personnes, conformément aux protocoles sanitaires adoptés face au COVID-19. Cet espace comprend des zones équipées d'imprimantes, des salles de visioconférence et une salle de réunion. Une aire équipée de sièges confortables offrant la possibilité d'avoir des échanges privés ou professionnels est également prévue. Les salles de réunion et de visioconférence situées dans la zone centrale du bâtiment ont été conçues de façon à permettre une utilisation dynamique de l'espace et sont facilement adaptables au travail d'équipe et à la tenue de réunions et de conférences.

43. Comme indiqué plus haut, des systèmes mécaniques supplémentaires viendront compléter la ventilation naturelle afin d'améliorer l'indispensable renouvellement de l'air pendant les périodes de pandémie. Pour évaluer la qualité de l'air à l'intérieur du bâtiment, on envisage d'installer des détecteurs de dioxyde de carbone reliés au système de gestion du bâtiment dans le cadre d'une gestion automatisée intelligente des systèmes passifs et mécaniques afin d'assurer une qualité optimale de l'air ambiant.

44. Le projet conçu par la société de conseil principale comprend des éléments susceptibles d'atténuer les effets de la pandémie, tels que des agencements dynamiques permettant une restructuration rapide des espaces de travail et des modifications de la densité d'occupation sans qu'il soit nécessaire de modifier les infrastructures ; des séparations supplémentaires établies à l'avance en vue de subdiviser le bâtiment en six zones indépendantes, chaque espace de travail disposant de ses propres voies d'accès direct depuis l'extérieur ; des voies de sortie strictement allouées à chaque zone de travail pour éviter l'affluence et préserver la distance sociale ; et l'adaptation des espaces extérieurs pour des réunions informelles ou des activités professionnelles.

#### **Sûreté et sécurité**

45. Parmi les mesures de sécurité liées aux voies d'évacuation d'urgence, l'agencement de l'espace prévoit cinq issues de secours conformes aux codes de sécurité de l'association nationale de protection contre les incendies et de l'International Building Code.

46. Les aspects techniques des systèmes de sûreté et de sécurité, dont les systèmes de prévention, de détection et de maîtrise des incendies, le système de diffusion audio, le système de télévision en circuit fermé et le système de contrôle des accès, ont été conçus par la société de conseil principale et validés par des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat détachés auprès de la CEPALC, et peuvent donc être intégrés aux systèmes de sécurité existants du complexe de la Commission. Ils ont aussi été incorporés au document technique qui sera fourni au maître d'œuvre principal dans le cadre du projet de construction.

### **G. Inclusion des personnes handicapées et accessibilité des locaux**

47. La mise en place d'une stratégie globale d'inclusion des personnes handicapées est l'un des principaux objectifs du projet. Les dispositions de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Fonctionnaires handicapés : emploi et accessibilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (ST/SGB/2014/3) ont été dûment prises en compte. En outre, les normes énoncées dans le Code international du bâtiment et le Uniform Building Code, ainsi que les normes locales dans ce domaine, sont strictement appliquées et le respect de ces normes a fait l'objet de contrôles réguliers pendant tout le processus de conception du projet.

48. CEPALDIS, le groupe de travail de la CEPALC qui s'occupe de la stratégie d'inclusion des personnes handicapées, a été consulté au moment de l'examen du plan

définitif et les précieuses observations formulées par les membres du personnel en situation de handicap ont été prises en compte.

49. Les considérations suivantes ont été retenues en ce qui concerne l'accessibilité :

a) Le plan est conçu de telle sorte que les itinéraires de transit soient faciles à trouver, afin de permettre des déplacements autonomes partout dans le bâtiment, et d'éviter tout obstacle physique ou revêtement de sol irrégulier. Des surfaces et marquages au sol tactiles sont prévus pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ;

b) La largeur des portes permet d'accéder à tous les espaces et un système automatisé d'ouverture des portes est prévu pour accéder à toutes les entrées principales et à tous les espaces de travail ;

c) Des toilettes spécialement aménagées à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite ont été incluses dans le plan, l'attention étant portée aux dimensions et à l'installation d'accessoires et d'équipements conformes aux normes internationales ;

d) Outre les critères susmentionnés, un système complémentaire de signalisation conforme aux normes internationales doit être mis en place dans l'ensemble du complexe de la CEPALC, y compris dans le bâtiment nord.

## H. Durabilité and rendement énergétique

### Centrale photovoltaïque

50. En ce qui concerne la stratégie d'efficacité énergétique demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de la section X de sa résolution 73/279 A et mentionnée dans le premier rapport sur l'état d'avancement du projet (A/74/330), les données relatives aux besoins énergétiques et à la consommation d'énergie prévue ont été actualisées compte tenu des résultats de l'étude sur l'efficacité énergétique et des modèles de projet révisés. La consommation annuelle du nouveau bâtiment sera de 226 797 kWh, énergie qui sera produite par une centrale photovoltaïque installée sur le toit. La stratégie actualisée d'utilisation de cette énergie est la suivante :

a) 55 % de la quantité totale estimée d'énergie produite annuellement (soit 226 797 kWh) sera utilisée directement pour couvrir les besoins énergétiques du bâtiment nord pendant les heures de travail ;

b) 40 % de la quantité totale d'énergie produite annuellement (soit 163 723 kWh) sera transférée sur le réseau électrique interne de la CEPALC, ce qui permettra de satisfaire en partie les besoins énergétiques des autres bâtiments du complexe ;

c) 5 % de la quantité totale d'énergie produite annuellement (8 186 kWh), qui est produite pendant les week-ends et les jours fériés et en dehors des heures de travail, sera redirigée vers le réseau électrique national au moyen d'un compteur électrique bidirectionnel.

51. Selon les calculs actuels, compte tenu de la taille et de la capacité de production d'électricité des panneaux solaires disponibles sur le marché, la centrale photovoltaïque occupera une surface totale de 2 450,23 mètres carrés, et sera composée de 972 panneaux solaires qui produiront une puissance installée totale de 267,3 kWc (kilowatts-crête). La centrale sera installée sur le toit du bâtiment nord.

52. L'étude d'ingénierie électrique réalisée par la société de conseil principale prévoit l'installation d'une pièce supplémentaire adjacente au bâtiment nord, pour héberger une cellule moyenne tension qui permettra de distribuer de l'énergie propre

aux autres bâtiments du complexe. Ces travaux sont inclus dans les documents techniques d'appel d'offres devant être fournis au maître d'œuvre principal.

#### **Station d'épuration des eaux usées**

53. La quantité d'eaux usées à traiter, telle qu'elle a été calculée et incluse dans les études techniques, est de 10 mètres cubes par jour. La société de conseil principale a recommandé que l'on utilise les réseaux d'assainissement existants et que l'on tire parti de l'emplacement de l'usine d'épuration de la CEPALC existante pour inclure la quantité supplémentaire prévue dans une installation spécialement conçue à cet effet, conformément aux normes internationales. L'appel d'offres concernant les études techniques détaillées et l'installation de la station d'épuration des eaux usées doit être publié en septembre 2021.

### **I. État d'avancement du projet de construction**

54. Les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 à l'échelle locale et à l'échelle régionale ont eu un impact direct sur plusieurs aspects du projet de construction, comme il ressort de ce qui suit :

a) La chambre de construction chilienne a fait état d'augmentations régulières des coûts des matériaux de construction sur le marché local, qui enregistre actuellement une augmentation se situant entre 20 % et 25 % en ce qui concerne l'acier et le bois d'œuvre. Les autres catégories de matériaux ont connu une hausse se situant entre 5 % et 10 % ;

b) Selon d'autres rapports, il est plus difficile de trouver de la main-d'œuvre locale dans le secteur de la construction et celle-ci coûte plus cher.

55. L'équipe de gestion du projet continue de suivre ces conditions de près afin d'évaluer d'éventuelles augmentations des coûts de construction et de possibles répercussions sur le calendrier.

56. Dans le cadre de la préparation de la phase de construction, l'équipe de gestion du projet de la CEPALC a examiné une stratégie d'hébergement temporaire du personnel sur le site, y compris l'installation d'un bâtiment temporaire qui aura la capacité d'accueillir 40 fonctionnaires compte tenu des mesures de distanciation physique liées à la pandémie de COVID-19, et l'utilisation de locaux existants.

57. Le transfert temporaire de matériel libérera de l'espace dans le local d'imprimerie de la CEPALC, qui est relié au réseau électrique et connecté à l'Internet, permettant d'héberger 30 fonctionnaires supplémentaires compte tenu des mesures de distanciation physique liées à la pandémie de COVID-19.

58. Plusieurs espaces de la tour principale, qui est déjà dotée de l'infrastructure nécessaire, seront également aménagés pour accueillir 40 fonctionnaires supplémentaires compte tenu des mesures de distanciation physique liées à la pandémie de COVID-19.

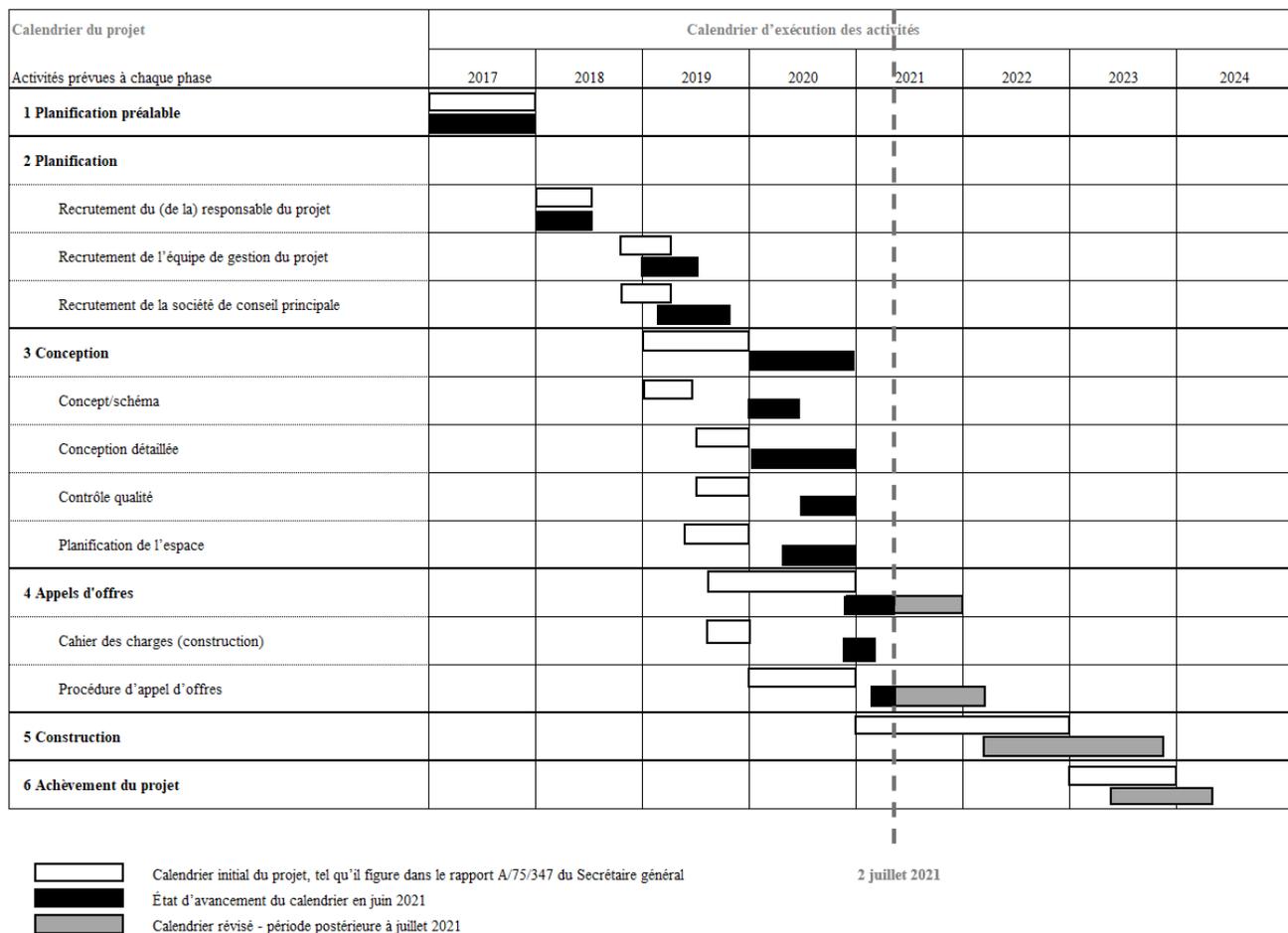
59. Comme indiqué ci-dessus à la section IV.C consacrée aux activités d'achat, le processus d'appel d'offres a été lancé pour le bâtiment temporaire. Les travaux de construction devraient démarrer en septembre 2021 et se terminer janvier 2022. Le projet de rénovation du bâtiment nord devrait démarrer au cours du premier trimestre de 2022, laissant au personnel suffisamment de temps pour quitter le bâtiment existant.

## J. Calendrier actualisé du projet

60. Le rapport précédent indiquait les mesures prises pour rationaliser l'ensemble du processus de passation de marchés et ajuster les résultats attendus pour 2021 aux calendriers de la conception définitive du projet et de la logistique des travaux, qui concernent à la fois la rénovation du bâtiment nord et l'échelonnement des marchés portant sur les systèmes techniques connexes. Les procédures de passation de marchés pour la construction du bâtiment temporaire et l'achat de mobilier ainsi que la demande de services professionnels d'inspection des bâtiments se déroulent comme prévu et devraient être achevées au cours du deuxième semestre de 2021.

61. On trouvera à la figure III un calendrier actualisé du projet, indiquant les activités et les modifications proposées concernant les tâches en cours ou à venir.

Figure III  
Calendrier actualisé du projet (2 juillet 2021)



62. Après avoir procédé à un examen technique exhaustif du projet, l'équipe de gestion du projet de la CEPALC a communiqué les documents correspondants à la société de conseil principale en février 2021. Le Département de l'appui opérationnel du Secrétariat a examiné les documents en mars 2021 et l'appel à manifestations d'intérêt pour les travaux de construction a été lancé en avril 2021.

63. Selon l'analyse des précédents appels d'offres réalisée par le Groupe des achats de la CEPALC, le processus d'appel d'offres internationales pour des travaux de

construction, y compris l'appel à manifestations d'intérêt, peut prendre jusqu'à 12 mois. Le contrat devrait donc être attribué en mars 2022.

64. Les travaux, qui doivent commencer en janvier 2022, ont pris 15 mois de retard par rapport au calendrier initial du projet. Toutefois, la société de conseil principale estime que les travaux pourraient durer entre 18 et 20 mois, la date d'achèvement prévue se situant à la fin du quatrième trimestre de 2023. Une partie du retard pourrait ainsi être rattrapée.

65. Un délai supplémentaire de trois mois par rapport au calendrier initial présenté dans le rapport précédent est envisagé pour la phase de réception des travaux, portant la date définitive à mars 2024. Les trois mois supplémentaires requis ne devraient toutefois pas avoir d'incidence sur le plan de dépenses globales. Le calendrier des phases de construction et de clôture du projet sera confirmé une fois que les procédures d'appel d'offres seront achevées, et sera présenté dans le prochain rapport d'activités.

## **V. Dépenses et coûts prévus**

### **A. Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses jusqu'à la fin de 2021**

66. Dans ses résolutions [72/262 A](#), [73/279 A](#), [74/263](#) et [75/253 A](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 2 808 800 dollars aux fins du projet pour la période 2018-2021, dont 756 000 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 2 052 800 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

67. Le tableau 1 indique les dépenses effectivement engagées au 31 juillet 2021 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année. À la fin de 2021, le montant total du solde non utilisé devrait atteindre 348 500 dollars.

68. L'écart entre le montant des crédits ouverts pour la période 2018-2021 et le montant total des dépenses prévues pour la même période s'expliquent par : a) des dépenses au titre des postes moins élevées que le montant prévu sur la base des coûts standard ; b) le retard pris dans le recrutement aux emplois d'agent local et de coordonnateur de la classe P-3 dont le coût est partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ; c) des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la gestion des risques et des voyages ; d) l'absence de dépenses imprévues ; e) les variations du taux de change entre le peso chilien et le dollar des États-Unis ; f) les conditions actuelles du marché, qui ont contraint la CEPALC à reporter les appels d'offres moins importants.

Tableau 1  
**Dépenses effectives au 31 juillet 2021 et prévisions pour le reste de l'année 2021**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts pour la période 2018-2021</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2021</i>	<i>Dépenses prévues du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2021</i>	<i>Total des dépenses prévues pour la période 2018-2021</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2021</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
<b>Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)</b>					
1. Gestion du projet	756,0	554,4	162,7	717,1	38,9
<b>Total partiel (chapitre 21)</b>	<b>756,0</b>	<b>554,4</b>	<b>162,7</b>	<b>717,1</b>	<b>38,9</b>
<b>Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)</b>					
2. Coûts de construction	1 156,3	–	1 156,3	1 156,3	–
3. Services spécialisés	593,3	398,3	188,6	586,9	6,4
4. Hausse des coûts	182,9	–	–	–	182,9
5. Réserve pour imprévus	120,3	–	–	–	120,3
<b>Total partiel (chapitre 33)</b>	<b>2 052,8</b>	<b>398,3</b>	<b>1 344,4</b>	<b>1 743,2</b>	<b>309,6</b>
<b>Total</b>	<b>2 808,8</b>	<b>952,7</b>	<b>1 507,6</b>	<b>2 460,3</b>	<b>348,5</b>

## B. Ressources nécessaires pour 2022

69. Les ressources nécessaires pour 2022 sont présentées dans le tableau 2. Le montant total des dépenses prévues pour 2022 s'élève à 5 938 600 dollars, ventilées comme suit :

a) Un montant de 470 200 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) permettra de reconduire l'équipe de gestion du projet (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent local) et de couvrir 25 % du coût du poste de coordonnateur de projet (P-3) au Siège, qui sera partagé avec le projet de remplacement des bâtiments des bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

b) Un montant de 5 446 400 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), pour financer les coûts de construction, les services spécialisés relatifs aux honoraires des consultants, à la gestion des risques et aux frais de voyage ; la hausse des coûts et la réserve pour imprévus.

Tableau 2  
**Ressources nécessaires pour 2022**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2022</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2021</i>	<i>Montant net des besoins de financement en 2022</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) – (b)
<b>Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)</b>			
1. Gestion du projet	470,2	38,9	431,3
<b>Total partiel (chapitre 21)</b>	<b>470,2</b>	<b>38,9</b>	<b>431,3</b>
<b>Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)</b>			
2. Coûts de construction	4 052,2	–	4 052,2
3. Services spécialisés	210,7	6,4	204,3
4. Hausse des coûts	661,5	182,9	478,6
5. Réserve pour imprévus	544,0	120,3	423,7
<b>Total partiel (chapitre 33)</b>	<b>5 446,4</b>	<b>309,6</b>	<b>5 158,8</b>
<b>Total</b>	<b>5 938,6</b>	<b>348,5</b>	<b>5 590,1</b>

70. Le projet étant financé dans le cadre d'un compte spécial pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#), le solde non utilisé, qui devrait s'élever à 348 500 dollars à la fin de 2021, sera déduit du montant de 5 938 600 dollars demandé pour 2022. Par conséquent, le montant net des ressources nécessaires pour 2022 est de 5 590 100 dollars, dont : a) 431 300 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) ; et b) 5 158 800 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022.

## VI. Prochaines étapes

71. Les mesures à prendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

a) Continuer de tenir des réunions de coordination avec les parties prenantes du projet afin de faire avancer le projet conformément au calendrier ;

b) Assurer un suivi régulier et une mise à jour périodique de l'inventaire des risques en vue de les atténuer, reclasser les risques selon les besoins et en assurer le suivi jusqu'à la réception finale ;

c) Commencer la construction du bâtiment temporaire pendant le quatrième trimestre de 2021 ;

d) Coordonner l'installation du personnel dans les espaces temporaires aménagés dans les bâtiments existants, qui seront utilisés comme espaces transitoires pendant la phase de construction ;

e) Procéder aux appels d'offres pour le matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation, les composants de la centrale photovoltaïque, le mobilier et les autres équipements, afin de commencer à coordonner les opérations de logistique, de livraison et d'installation du matériel avec les fournisseurs retenus ;

f) Boucler la procédure d'appel d'offres pour les services de construction afin de commencer les travaux au cours du premier trimestre de 2022.

## **VII. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

72. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Prendre note du présent rapport ;

b) Ouvrir un crédit de 5 590 100 dollars au titre du projet pour 2022, dont 431 300 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 5 518 800 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, crédit qui sera imputé sur le fonds de réserve.

## Annexe

## Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 <sup>a</sup>	2019 <sup>a</sup>	2020 <sup>a</sup>	2021 <sup>b</sup>	2022	2023	Total	Montant figurant dans le document A/75/347	Variation
<b>Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)</b>									
<b>1. Gestion du projet</b>									
1.1 Équipe spéciale chargée de la gestion du projet	40,0	154,9	235,7	325,4	393,5	406,6	1 556,1	1 556,1	–
1.2 Poste de coordonnateur du projet au Siège (25 % des coûts, le total des coûts étant partagé avec l'Office des Nations Unies à Nairobi)	–	–	21,4	37,8	37,8	37,8	134,8	134,8	–
<b>Total partiel (chapitre 21)</b>	<b>40,0</b>	<b>154,9</b>	<b>257,1</b>	<b>363,2</b>	<b>431,3</b>	<b>444,4</b>	<b>1 690,9</b>	<b>1 690,9</b>	<b>–</b>
<b>Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)</b>									
<b>2. Coûts de construction</b>									
2.1 Travaux de construction	–	–	–	773,5	3 833,7	3 480,8	8 088,0	8 088,0	–
2.2 Locaux transitoires	–	–	–	350,0	–	–	350,0	350,0	–
2.3 Système de sécurité des personnes	–	–	–	–	218,5	243,5	462,0	462,0	–
<b>3. Services spécialisés</b>									
3.1 Services de conseil	–	350,0	53,0	53,0	125,0	125,0	706,0	706,0	–
3.2 Gestion des risques	36,4	33,0	24,0	50,0	56,6	–	200,0	200,0	–
3.3 Voyages	–	6,7	–	20,0	29,1	29,2	85,0	85,0	–
<b>4. Hausse des coûts</b>	–	–	–	182,9	661,5	812,6	1 657,0	1 657,0	–
<b>5. Provision pour imprévus</b>	–	–	2,6	117,7	544,0	427,0	1 091,3	1 091,3	–
<b>Total partiel (chapitre 33)</b>	<b>36,4</b>	<b>389,7</b>	<b>79,6</b>	<b>1 547,1</b>	<b>5 468,4</b>	<b>5 118,1</b>	<b>12 639,3</b>	<b>12 639,3</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>76,4</b>	<b>544,6</b>	<b>276,4</b>	<b>1 910,3</b>	<b>5 899,7</b>	<b>5 562,5</b>	<b>14 330,2</b>	<b>14 330,2</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Correspond aux dépenses effectives.<sup>b</sup> Correspond aux dépenses effectives au 31 juillet 2021 et aux dépenses prévues pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2021.